

COORDONNATEUR DU PRODAC

Djimo Souaré détaille l'«objectif de fixer les jeunes pour en faire des entrepreneurs agricoles»

Quelques mois après sa nomination à la direction du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC), Djimo Souaré, à la tête d'une équipe engagée, met les bouchées doubles pour mener à bien la mission que lui a confié le président de la République Macky Sall. Président du Conseil départemental de Goudiry, le coordonnateur du PRODAC a engagé une course contre la montre en décidant de mettre fin à l'immobilisme, avec à la clé, une innovation de taille : le projet d'incubation des jeunes et PAPADAC. L'objectif étant, pour lui, de répondre aux attentes dans la lutte pour la sécurité alimentaire et l'emploi de jeunes.



Quelques mois après votre nomination à la tête du PRODAC, comment se porte le Programme ?

Le programme des domaines agricoles communautaires va bien. Nous sommes sur la bonne voie. C'est un programme extrêmement important crée par le chef de l'Etat pour apporter une réponse à la question cruciale de l'emploi des jeunes, mais aussi contribuer à la lutte pour la souveraineté alimentaire. Comme dans tout nouveau programme, le PRODAC a eu des difficultés, mais actuellement, je peux dire que nous sommes sur une très bonne dynamique. Aujourd'hui, nous avons trois DAC (Domaines agricoles communautaires) fonctionnels, notamment les DAC de Séfa à Sédhiou, Itato à Kédougou et de Keur Momar Sarr. Nous accueillons des jeunes qui viennent de diverses régions du pays que nous incubons aux métiers de l'agriculture, aux techniques agricoles, à l'entrepreneuriat et à la gestion des entreprises pour en faire des entrepreneurs de demain. Nous leur faisons aussi un travail d'accompagnement pour les producteurs des zones d'implantation des DAC. C'est dans cet esprit que nous avons lancé cette année la campagne dénommée le PAPADAC (le programme d'appui aux producteurs dans les domaines agricoles communautaires).

Récemment, à Sédhiou, vous avez procédé au lancement de deux projets phares : l'incubation des

jeunes et le PAPADAC. Quel est l'objectif visé à travers cette innovation de taille ?

Contrairement aux deux dernières campagnes agricoles où le PRODAC avait initié le camp d'immersion à l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes et le concept « Tollu Djiguene Yi ak Tollu Asc Yi », le PRODAC a lancé, en prélude à cette campagne agricole, le Programme d'appui à la production agricoles dans les domaines agricoles communautaires, le PAPADAC, dans la région de Sédhiou. C'est un programme que nous avons muri et mis en place qui vise, à court terme, à accompagner 3900 bénéficiaires pour une superficie de plus de 6000 hectares. Il s'agit d'un programme qui va nous permettre d'accompagner les producteurs des zones d'implantation des domaines agricoles communautaires. Ce programme nous a aussi permis d'entretenir plus de 25 000 emplois. C'est dire tout simplement que nous sommes dans la bonne dynamique et nous comptons rester dans cette trajectoire pour apporter les réponses adéquates à la problématique de l'emploi au Sénégal.

L'Etat s'est résolument engagé dans une dynamique de lutte pour la sécurité alimentaire. Comment le PRODAC compte contribuer à cette initiative pour accompagner l'Etat à atteindre cet objectif ?

Comme je l'ai évoqué tantôt, avec le PAPADAC que nous avons lancé à Koussy, dans la région de Sédhiou, ce sont

3900 bénéficiaires pour une superficie de plus de six mille hectares. Pour cette première année, avec cette bonne pluviométrie, nous comptons sur une production agricole de 12 000 tonnes dont 70% de maïs. Le Sénégal importe, chaque année, plus de 400 000 tonnes de maïs. Et le Programme des Domaines Agricoles Communautaires, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture a lancé cette initiative importante qu'est le PAPADAC pour participer à combler le gap à moyen terme, diminuer drastiquement les importations céréalières et à améliorer les productions dans les zones d'implantation des DAC. Nous sommes dans les onze régions du Sénégal.

En plus des trois DAC fonctionnelles, d'autres sont en vue notamment les Domaines agricoles communautaires des deuxièmes et troisièmes générations. Où en êtes-vous ?

Nous avons trois portefeuilles de projet. Nous avons les DAC de la première génération qui sont au nombre de cinq : Séfa, Itato, Keur Momar Sarr, Sangalkam et Keur Samba Kane. Les DAC de Séfa, Itato et Keur Momar Sarr sont déjà fonctionnels. En ce qui concerne les DAC de Keur Samba Kane et de Sangalkam, les travaux ont atteint un taux d'exécution de 80%. Les travaux ont été arrêtés parce que l'entreprise en charge a eu des difficultés avec l'administration fiscale. Mais néanmoins, dans le cadre du PAPADAC, nous y avons lancé des activités pour accompagner les producteurs de ces zones.

Pour les DAC de la deuxième génération qui constituent le second portefeuille du projet, ils sont cofinancés avec la BID, Banque islamique de développement. Elles sont prévues à Dodji dans le département de Linguère, à Niombatto dans le département de Foudiougne, à Fafakourou dans le département de Médina Yoro Foula, à Boulel dans la région de Kaffrine. Les travaux ont démarré

pour la réalisation de ces DAC que nous comptons réceptionner au plus tard le 31 décembre 2024. Dans le cadre du PRODAC, nous avons lancé des initiatives pour accompagner les producteurs de ces zones susmentionnées. Et enfin nous avons les domaines agricoles communautaires de la troisième génération. Ceux-ci n'ont pas encore de financement. Ils sont prévus à Matam, à Notto Diobass. Et lors du Conseil des ministres décentralisé tenu à Tamba en décembre 2022, le président de la République nous a instruits d'ériger un DAC dans la région de Tambacounda. Le processus est enclenché avec la mise en place du comité technique qui est en train de réfléchir sur la question. Des documents ont été produits et au mois d'octobre, nous allons de concert avec les autorités administratives de la région, convenir d'une date pour lancer le projet du DAC de Tambacounda, région la plus vaste du pays qui regorge d'énormes potentialités. Tambacounda qui est aussi une zone de départ vers l'émigration irrégulière, il est aussi important qu'on puisse avoir un projet comme le PRODAC dans cette partie du pays pour répondre à la question de l'emploi dans cette région.

Les embarcations clandestines vers l'Europe prennent de l'ampleur du jour au lendemain. Que propose le PRODAC aux jeunes pour les maintenir au pays ?

La question de l'emploi des jeunes est complexe. Celle de la migration clandestine l'est encore beaucoup plus, parce qu'il y a plusieurs paramètres. Notre mission principale, c'est la création d'emplois à travers l'incubation et le management. Et le président de la République a été très inspiré en lançant ce grand programme qui a pour objectif d'aménager des centaines et des centaines d'hectares de terre dans les zones périphériques du Sénégal pour fixer les jeunes, les accompagner, les former dans les métiers de la grande agriculture (pisciculture, élevage, agriculture), pour en faire des entrepreneurs agricoles. A ce niveau, le PRODAC a pour objectif à terme, si l'on réceptionne tous les domaines agricoles communautaires, de créer au moins trois cents

mille emplois, 30 000 emplois directs au sein de nos différents DAC et 90 000 vers les incubations. Ces jeunes formés à l'incubation seront accompagnés avec nos partenariats, les instruments financiers de l'Etat pour qu'ils puissent s'implanter dans leurs régions d'origine. Et chaque jeune incubé sera chargé de créer deux emplois. Ce qui nous fera 270 000, en plus des 30 000 qu'on a créés au niveau des DAC. Au total, on aura au minimum trois cents mille emplois qu'on aura créés à long terme. C'est notre objectif. A ce niveau-là, il faudra que toutes les infrastructures soient opérationnelles, que tous les DAC soient fonctionnels pour pouvoir atteindre cet objectif que nous nous sommes fixés. Aujourd'hui nous avons onze projets de DAC. Il y a trois qui sont fonctionnels. A terme, si les onze sont fonctionnels à 100%, nous pouvons facilement atteindre cet objectif. C'est dans cette dynamique que nous sommes. Et en 2024, nous comptons incuber cinq mille jeunes.

L'accès des femmes à la terre constitue une question cruciale. Comment le Programme compte accompagner cette couche pour qu'elle puisse disposer de terre ?

La question foncière est extrêmement importante surtout quand il s'agit des questions liées à l'accès des femmes à la terre. Dans les domaines agricoles communautaires, nous avons de vastes étendues de terre et qui participent également à régler de l'accès à la terre pour les femmes.

Actuellement au niveau de nos DAC, comme à Séfa, nous recevons des groupements d'entrepreneuriat agricoles, des GIE de femmes qui habitent les localités autour de la zone d'implantation qui produisent au niveau de ces domaines agricoles communautaires, mais qui bénéficient aussi d'accompagnement au niveau des centres de formation des services agricoles implantés au niveau des DAC. Ces femmes ont le foncier à leur disposition, l'accompagnement qu'il faut en termes de formation en techniques agricoles, en terme de mise à disposition de matériels agricoles et qui sont aussi aidées dans la commercialisation de leurs produits. A ce niveau, le PRODAC est une réponse pertinente à cette question particulière d'accès des femmes au foncier

Adama KONE